



REÇU
Par Alf Christian, 15:32, 18/03/2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 18 mars 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Santé** au sujet de **la décentralisation de l'offre à bas seuil pour toxicomanes**.

La situation aux abords du centre de consommation de drogues Abrigado à Bonnevoie témoigne du manque d'offre adéquate à bas seuil pour les personnes toxicodépendantes. Les expert-e-s nationales et internationales, ainsi que les acteurs sur le terrain sont d'accord qu'un renforcement et surtout une décentralisation de l'offre sur le territoire de la Ville de Luxembourg s'impose. Une telle décentralisation améliorerait la qualité de l'accueil des personnes toxicodépendantes et permettrait de désamorcer la situation explosive aux abords du centre de consommation.

Lors de sa réponse à ma question élargie N°69, Madame la Ministre a rappelé que le « Plan d'action national drogues illicites 2020-2024 », présenté le 12 octobre 2020, prévoit la décentralisation de l'offre à bas seuil pour toxicomanes sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il s'agirait d'optimiser l'offre de la structure Abrigado, notamment en délocalisant la salle d'inhalation supervisée et le foyer de nuit vers d'autres sites situés sur le territoire de la Ville.

Dans un communiqué faisant suite à une récente entrevue entre le Ministère de la Santé et la Ville de Luxembourg, les deux partenaires se disaient *d'accord qu'il est opportun de mener des réflexions sur une potentielle délocalisation du centre d'accueil pour toxicomanes Abrigado et de mettre en place une nouvelle structure destinée exclusivement aux femmes toxicomanes* (Communiqué commun du 5 mars 2021).

Dans ce contexte, j'aimerais demander les renseignements suivants à Madame la Ministre :

1. **Quelles étaient les conclusions concrètes de l'entrevue du 4 mars 2021 entre le Ministère de la Santé et la Ville de Luxembourg ?**
2. **Quels engagements sont pris par les partenaires respectifs notamment en ce qui concerne la création d'une nouvelle structure destinée exclusivement aux femmes toxicomanes ou encore la délocalisation de la salle d'inhalation supervisée et en termes de projets dans le domaine du « Housing First » ?**
3. **Quel échéancier a été retenu entre les deux partenaires en ce qui concerne les mesures de décentralisation et de délocalisation des différents services actuellement offerts par le centre d'accueil pour toxicomanes Abrigado ?**
4. **Quelles sont les prochaines étapes dans la mise en œuvre du « Plan d'action national drogues illicites 2020-2024 » ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

François Benoy
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick
Tel: 247 85512
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

REÇU
Par Christine Wirgen, 16-45, 09/04/2021

Luxembourg, le 9 avril 2021

Réf. : 837xb66a3

Concerne: Question parlementaire n° 3882 du 18 mars 2021 de Monsieur le Député François Benoy

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3882 du 18 mars 2021 de Monsieur le Député François Benoy concernant la "Décentralisation de l'offre à bas seuil pour toxicomanes".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Ministre de la Santé,

Anne CALTEUX
Premier Conseiller de Gouvernement



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3882 du 18 mars 2021 de Monsieur le Député François Benoy concernant la "Décentralisation de l'offre à bas seuil pour toxicomanes".

Ad 1 et Ad 2. Comme précisé dans le communiqué de presse du 5 mars 2021, le ministère de la Santé et la Ville de Luxembourg ont retenu que les horaires de la structure *Abrigado*, ont été fortement élargis afin d'adapter les services aux besoins des bénéficiaires, et qu'ils se sont mis d'accord sur l'opportunité de mener des réflexions sur une potentielle délocalisation du centre d'accueil pour toxicomanes *Abrigado* ainsi que de mettre en place une nouvelle structure destinée exclusivement aux femmes toxicodépendantes. La Ville de Luxembourg a également fait part de son intention de renforcer son engagement au niveau du programme « *Housing First* », dont le développement figure dans le *Plan d'action gouvernemental 2020–2024 en matière de drogues d'acquisition illicite et de leurs corollaires*.

La délocalisation et la construction d'une nouvelle structure du centre d'accueil pour toxicomanes *Abrigado* devraient permettre de profiter des enseignements de l'expérience et de l'historique de la structure actuelle.

Ad.3 L'entrevue en question servait dans un premier temps à s'accorder sur la nature des prochaines mesures à mettre en place à Luxembourg-Ville. A ce stade, il n'était pas possible de se prononcer sur les échéances de la mise en œuvre de ces mêmes mesures.

Ad.4 Les actions retenues dans le cadre du *Plan d'action national 2020–2024 en matière de drogues d'acquisition illicite et de leurs corollaires* seront, dans la mesure du possible, mises en œuvre selon l'échéancier prévisionnel figurant dans le plan d'action visé.